

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger :

QUE :

- Lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 14 décembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil sise au 181 rue Principale, le Conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2024, et adoptera le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026.
- Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

DONNÉ À SAINT-LUDGER
Ce 30 novembre 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER



Bernard Roy
Directeur général et greffier-trésorier



ST-LUDGER
Grandir ensemble

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Bernard Roy, directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis le 30 novembre 2023 en affichant une copie aux endroits suivants :

BUREAU MUNICIPAL, 181 RUE PRINCIPAL E
SALLE MUNICIOPAL, 212 RUE LA SALLE

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT
Ce 30 novembre 2023

BERNARD ROY
Directeur général / greffier-trésorier